

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or**

**Séance du Conseil Municipal du 27 mai 2026 à vingt heures**

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Gino MARINACCI

Convocation envoyée le 21 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 23	Nombre de procurations : 6	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	M. Luc LE LORC'H	Mme Naminata SAVANE
M. Jean-Marc RETY	M. Pierre BERTRAND	Mme Céline LAFLEUR
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Fabienne VION	Mme Stéphanie GIANNUZZI
M. Denis CORDIER	Mme Myriam HENNEQUIN	M. Gino MARINACCI
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Eric MICHELOT	Mme Martine DÉRIOT
Mme Sandra ESCRIBANO	M. Jonas MOUNDANGA	M. Pascal CAMBON
M. Christian BOUCASSOT	Mme Cécile MATHÉLIN	Mme Valérie GRANDET
Mme Béatrice SIMON	Mme Hélène MARTEEL	
Membres absents		
Mme Florence BIZOT (pouvoir à Mme Naminata SAVANE)	M. Antoine FREMANN (pouvoir à M. Pierre BERTRAND)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	M. Fernando NOVO (pouvoir à Mme Valérie GRANDET)	
M. Rachid DAHMOUNI (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	Mme Ophélie MARSOLLIER (pouvoir à Mme Martine DÉRIOT)	

**N° 2026-067 : Signature d'une convention d'occupation temporaire de la Cure au profit de l'Association Diocésaine de Dijon**

Monsieur Christian BOUCASSOT, Adjoint à la Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2144-3,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2221-1,

VU le Code civil, et notamment les articles 537 et 1713,

CONSIDÉRANT qu'il convient de clarifier le statut d'occupation du bâtiment, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance d'occupation à 360 € par mois et d'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'occupation temporaire et tout acte afférent à ce dossier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le montant de la redevance d'occupation à 360 € par mois,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention d'occupation temporaire et tout acte afférent à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS